

Championnats de France Sport d'Entreprise 2004

QUADRETTES - Catégorie « HONNEUR »

Art. 1

Le Championnat de France Sport d'Entreprise Catégorie Honneur se déroule en 2 phases :

- Phase Régionale (Qualificative pour la phase Nationale)
- Phase Nationale (Qualificative pour la phase Nationale catégorie Excellence)

Art. 2

Ce championnat se dispute en équipe de 4 personnes. Le total des moyennes additionnées des joueurs (euses) composant une équipe doit être inférieur ou égal à **670 points**.

C'est le listing reprenant les scores du **1^{er} Septembre 2002 au 31 Août 2003** qui sert de référence . Il est exigé un minimum de 18 parties en C1/C2 ou en scores cumulés. Les participant(e)s n'ayant pas ces 18 parties se voient attribuer la moyenne de **195** pour les hommes et de **175** pour les dames, sauf pour les premières année de licence qui se voient attribuer la moyenne de **165** pour les hommes et de **145** pour les dames.

Art. 3

Ce championnat est ouvert à tous(tes) les licencié(e)s titulaires d'une licence FFBSQ avec Autorisation de jouer en corporatif (Nom de l'entreprise et identification de la région).

Le nombre d'enfants et/ou conjoint ne devra pas excéder 50 % de l'équipe sur les pistes.

Art. 4 - Remplacement

Tout remplacement est autorisé à condition de ne pas utiliser plus de 6 joueurs(ses) de la phase Régionale à la phase Européenne du Championnat avec un maximum de 5 joueurs(ses) pour chaque phase.

Avant l'entrée en compétition d'une équipe, tout remplacement par un(e) joueur(se) d'une même entreprise (remplissant les conditions de ce règlement) est autorisé , en avisant l'arbitre ou le responsable régional présent. Lors de la phase Nationale, tout(e) joueur(se) ayant joué(e) ne serait-ce qu'une partie lors d'une des phases précédentes dans une équipe qualifiée, ne peut prétendre à jouer dans une autre équipe de la même entreprise également qualifiée.

Art. 5

Ce championnat décerne un titre Régional et un titre National à une entreprise.

Art. 6 - ENGAGEMENT

A – Phase Régionale :

Les bulletins d'engagements, édités par le Département Sport d'Entreprise du CTS Bowling, accompagnés d'un chèque (Libellé à l'ordre du Comité Régional) de **56 €** par quadrette, doivent parvenir au Comité Régional par l'intermédiaire du délégué(e) Sport d'Entreprise de votre région avant la date limite d'inscription.

Le montant des parties est à la charge des équipes. (6 lignes par joueur)

La réversion FFBSQ de **49,70 €** par quadrette engagée prévue à cet effet, sera régularisée par les Comités régionaux, à la demande du CTS Bowling.

B – Phase Nationale :

Le montant des parties est à la charge du CTS Bowling.

Art. 7 PHASE REGIONALE

A – Déroulement et Titre décerné :

Chaque équipe dispute 2 séries consécutives de 3 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'issue des 6 parties à la meilleure équipe de 4 de chaque région dans la mesure où 3 équipes minimum de la région sont engagées.

Si dans une région le nombre d'équipes engagées est inférieur à 3, ces équipes seront rattachées, sous la responsabilité du délégué Sport d'Entreprise régional, à la région sportive, ou à l'inter région sportive concernée.

B – Date limite d'inscription :

La date limite d'inscription est fixée par le comité régional

C – Lieux des Phases Régionales :

L'organisation de cette phase, est assurée par les Délégué(e)s Sport d'Entreprise, sous la responsabilité du Comité Régional.

D – Dates des Phases Régionales :

22 et 23 NOVEMBRE 2003

Art. 8 PHASE NATIONALE

A – Dates et Lieux :

23, 24 et 25 JANVIER 2004

Bowling de SARAN (24 pistes) (sous réserve de modification)

B – Qualifications :

Sont qualifiées : **48 équipes**

- Les 24 équipes championnes de région (**si 3 équipes minimum engagées dans la région**).
- Les 24 équipes qualifiées au prorata des équipes engagées dans chaque région administrative, sportive ou Inter région à l'issue des phases régionales.

C – Déroulement et Titre décerné :

Chaque équipe dispute les éliminatoires sur 2 séries consécutives (ou non), de 4 lignes chacune.

Les 16 meilleures équipes disputent une finale sur 1 série de 4 lignes.

Le titre national est attribué à l'issue de ces 12 parties.

Une récompense est attribué au meilleur individuel à l'issue de ces 12 parties.

D – Confirmations, Forfaits et Repêchages :

Les quadrettes qualifiées pour la phase Nationale sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait au responsable de la compétition, qui procèdera à leur remplacement par la première équipe éliminée de la région ou de l'inter région concernée.

Art. 9

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q sont applicables à ce Championnat de France. Le Comité Technique et Sportif se réserve le droit de toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition. Les boules d'essai s'effectuent au cours des 15 mn qui précèdent le début de la compétition.

Art. 10

L'équipe Championne de France 2004 catégorie « Honneur » est qualifiée pour participer à la finale des Championnats de France catégorie « Excellence » qui se déroulera **les 26, 27 et 28 Mars 2004 sur les pistes du bowling de LOMME.**

Elle se présente dans la même formation que celle ayant évolué durant la saison en cours, avec un maximum de 5 joueurs(ses).